

Nick Pantaleo, FCPA, FCA
Rogers Communications Inc.
350, rue Bloor Est, 2^e étage
Toronto (Ontario) M4W 0A1
Nick.Pantaleo@rci.rogers.com
o 416-935-4800

Le 2 août 2017

L'honorable Wayne Easter
Président, Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0A6

Monsieur,

Nous répondons à l'invitation du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, qui sollicite des propositions sur des mesures pouvant être incluses dans le budget fédéral de 2018.

Comme Rogers Communications Inc. est le plus important fournisseur de services de communication sans fil au Canada et un des principaux fournisseurs de services de télévision par câble, d'Internet haute vitesse et de téléphonie pour les consommateurs et les entreprises du Canada, elle s'intéresse particulièrement à l'attention que le Comité porte aux mesures qui permettront d'améliorer la productivité et la compétitivité des Canadiens et des entreprises canadiennes.

Société publique canadienne, Rogers **emploie** actuellement **plus de 25 000 personnes** au Canada. Au cours de notre exercice le plus récent, nous avons enregistré un **chiffre d'affaires de 13,7 milliards de dollars** et nous consacrons plus de **2 milliards de dollars par année** au développement de notre infrastructure réseau canadienne¹.

SOMMAIRE

Beaucoup de publications sur l'économie illustrent les retombées positives que les investissements dans les télécommunications produisent pour l'économie en général.

On établit un lien entre l'élargissement de l'infrastructure de télécommunications et une augmentation de la productivité et de l'emploi dans les secteurs où cette infrastructure est déployée. L'« infrastructure numérique » du Canada – qui appuie la livraison de produits et de services numériques à la population canadienne et aux (petites et grandes) entreprises du Canada – fait des envieux et a été bâtie en grande

¹ Pour plus de détails sur les contributions de Rogers à l'économie canadienne, voir notre rapport de 2016 sur la responsabilité sociale d'entreprise à <https://aproposde.rogers.com/responsabilite/>.

partie par des investissements du secteur privé, y compris de Rogers. En continuant d'investir dans l'infrastructure numérique, on veillera à ce que le Canada soit doté d'un réseau national à large bande qui relie les Canadiens d'un océan à l'autre, s'étend dans les régions rurales et du Nord, peut accepter les intérêts croissants des consommateurs et des entreprises, est rapide et, ce qui est le plus important, protégé.

Pour assurer que l'on continue d'investir afin de soutenir et d'améliorer les capacités de nos réseaux numériques, nous recommandons que le gouvernement **réduise le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur ces investissements en améliorant le régime actuel de déduction pour amortissement (DPA) et en réduisant le taux d'imposition sur le revenu des sociétés**. Nous recommandons aussi d'imposer l'**enregistrement obligatoire des fournisseurs étrangers de fournitures numériques** aux résidents canadiens comme le font d'autres administrations.

Ces recommandations aideraient à soutenir les dépenses affectées à l'infrastructure numérique du Canada en offrant des possibilités de croissance grâce à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des Canadiens et des entreprises canadiennes partout au Canada.

L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Stimulation de la productivité et de l'emploi grâce à l'amélioration de la compétitivité et à la promotion de l'innovation

L'activité accrue des entreprises de télécommunications crée de l'emploi dans le secteur des télécommunications, ainsi que dans les industries qui fournissent aux entreprises de télécommunications du matériel, des services et d'autres intrants commerciaux. Ces effets indirects créent d'autres emplois dans les secteurs de la fabrication, de la construction, des métiers et des services professionnels, notamment.

L'investissement continu visant à mettre à niveau l'infrastructure Internet à large bande a produit des « cascades d'innovation » qui ont stimulé la création d'emplois et une croissance importante. L'avènement de nouvelles générations de technologies sans fil améliore les retombées globales de la connectivité Internet, ce qui permet d'accroître la productivité et de promouvoir la création de produits, d'industries et de services nouveaux dans des domaines comme le commerce de détail en ligne, l'éducation, les opérations bancaires, l'énergie et les services commerciaux, pour n'en nommer que quelques-uns.

L'augmentation de la mobilité virtuelle donne aux petites et moyennes entreprises des régions urbaines, rurales et éloignées accès aux marchés mondiaux tout en réduisant leurs frais généraux et en augmentant l'efficacité et la productivité de leurs employés. La large bande joue un rôle crucial dans la prestation de services publics modernes (p. ex. services de police, de santé et de justice) d'une manière économique.

Besoin croissant d'investissements dans l'industrie des télécommunications

Les télécommunications constituent un des secteurs qui consomment le plus de capitaux au monde, et les entreprises doivent accepter un énorme risque d'investissement pour en tirer un rendement un jour.

Investir dans des immobilisations et les remplacer pour maintenir, mettre à niveau et étendre des services de réseau, cela coûte cher. L'investissement requis par employé est presque quatre fois plus important dans l'industrie des télécommunications que dans les autres industries de service. Les dépenses en capital et les coûts de financement englobent **plus de 60 %** de la marge d'exploitation de Rogers. De plus,

ces coûts sont plus élevés au Canada que dans la majeure partie de l'Europe et qu'aux États-Unis, à cause des caractéristiques géographiques et démographiques du pays.

Le trafic sur les réseaux du Canada augmente de façon exponentielle, ce qui oblige les entreprises de télécommunications à investir continuellement et à se renouveler pour que les consommateurs et les entreprises continuent de recevoir les services de bande passante de calibre mondial auxquels ils s'attendent maintenant.

PROPOSITIONS RELATIVES À LA POLITIQUE FISCALE — Pour appuyer l'amélioration de la productivité et de la compétitivité par l'investissement dans l'industrie des télécommunications

L'impôt sur le revenu des sociétés réduit le rendement financier des projets d'investissement, ce qui réduit le nombre de projets lancés. Les impôts ont aussi une incidence sur le coût du capital.

« De plus en plus de preuves appuient l'argument selon lequel la réduction du coût du capital pour l'utilisateur aurait un effet important sur l'investissement des entreprises. Nos résultats indiquent plus particulièrement que toute initiative stratégique éventuelle devrait modifier le coût pour l'utilisateur de façon permanente et durable. » [TRADUCTION] (ministère des Finances)

Tout facteur qui réduit le coût d'utilisation, comme une baisse du taux d'imposition sur le revenu des sociétés ou une augmentation de la déduction pour amortissement, encouragera la formation de capital. Un environnement fiscal plus favorable stimulera l'investissement et augmentera les investissements disponibles dans les technologies de l'information et des communications.

Le Canada se compare toujours favorablement aux États-Unis et à d'autres pays du G7 et de l'OCDE pour ce qui est du TEMI sur l'investissement, même s'il a glissé considérablement par rapport à ces pays depuis 2013-2015. Ce qui est tout aussi important, c'est que même si le TEMI global du Canada atteint actuellement quelque 20,1 %, les TEMI diffèrent énormément entre les industries – 9,0 % et 12,4 % dans le cas de l'exploitation forestière et de la fabrication respectivement par rapport aux 24,2 % et 25,2 % dans celui des communications et autres services respectivement².

Si l'on veut maintenir la structure actuelle des taux d'imposition sur le revenu dans un avenir prévisible, la disparité des TEMI entre les industries au Canada, et en particulier celle qui existe entre le secteur des télécommunications et celui de la fabrication, indique fortement que le gouvernement devrait « niveler les chances » et prendre des mesures pour appuyer l'investissement dans l'industrie des télécommunications en réduisant le TEMI sur ces investissements.

Améliorations du régime canadien de DPA

Un objectif qui sous-tend le régime fiscal canadien consiste à créer de la prospérité et de la croissance économiques. Le gouvernement fédéral a utilisé le régime de DPA pour favoriser les initiatives stratégiques sur l'économie, y compris celles qui stimulent certaines industries en période de ralentissement de l'économie ou permettent d'atteindre d'autres objectifs économiques généraux.

Nous présentons ci-dessous des propositions visant à modifier le régime de DPA en vigueur au Canada afin de réduire le coût et d'augmenter le volume des investissements dans l'infrastructure numérique effectués par l'industrie des télécommunications. Les propositions qui suivent accélèrent les déductions

² Voir P. Bazel et J. Mintz, rapports de recherche de l'École de politique publique (EPP) : rapport de 2015 sur la compétitivité fiscale : *Le Canada perd de son attrait* [TRADUCTION].

fiscales à l'égard des dépenses courantes que les contribuables pourraient autrement réclamer au cours d'années à venir. Autrement dit, ce qu'il en coûte au gouvernement, c'est du temps seulement.

1. Accélérer le taux de DPA pour l'équipement et le câble à fibre des réseaux de télécommunications pour le porter à 50 %

Compte tenu des reportages récents au sujet de la morosité de l'investissement et de la productivité des entreprises du Canada, ainsi que des synergies économiques positives découlant de l'investissement effectué par l'industrie des télécommunications, nous recommandons d'accélérer le taux de DPA pour l'équipement et le câble à fibre des réseaux de télécommunications et d'encourager l'investissement soutenu afin d'aider à augmenter la productivité.

Les catégories 8 (taux de DPA de 20 % – équipement de radiocommunication), 42 (taux de DPA de 12 % – câbles de fibres optiques et équipement de téléphonie ou de transmission de données qui consiste en des fils ou des câbles) et 46 (taux de DPA de 30 % – matériel d'infrastructure pour réseaux de données et logiciels d'exploitation pour ce matériel) regroupent les investissements les plus importants de l'industrie des télécommunications.

En incluant tous les investissements en télécommunications dans la catégorie 46 et en augmentant le taux de DPA de la catégorie 46 pour le faire passer de 30 à 50 %, on réduirait le coût et augmenterait le volume des investissements dans ce domaine³.

2. Éliminer les incohérences dans le taux de DPA entre le matériel d'infrastructure pour réseaux de données et le matériel informatique

Comme solution de rechange à l'accélération du taux de DPA pour l'ensemble des équipements de télécommunications, comme cela est recommandé plus haut, nous proposons à tout le moins d'éliminer les incohérences dans le taux de DPA pour le « matériel d'infrastructure pour réseaux de données⁴ » et le matériel informatique.

En raison d'une exclusion précise s'inscrivant dans la catégorie 50, le matériel d'infrastructure pour réseaux de données et les logiciels d'exploitation pour ce matériel entrent dans la catégorie 46 (taux de 30 %), tandis que le matériel électronique universel de traitement de l'information (p. ex. matériel informatique) et les logiciels d'exploitation pour ce matériel entrent dans la catégorie 50 (taux de 55 %).

Nous faisons valoir que les ressemblances⁵ entre l'équipement de télécommunications et le matériel informatique rendent inapproprié le fait que la période de dépréciation du premier soit presque deux fois plus longue que celle du dernier, et proposons donc que l'exclusion relative à la catégorie 50 concernant le « matériel d'infrastructure pour réseaux de données » soit retirée, de sorte que le taux de DPA pour un tel matériel soit augmenté à 55 %.

³ Le Conference Board du Canada, « Du téléphone fixe au haut débit mobile : Déterminants fiscaux de l'investissement dans le secteur canadien des télécommunications » (décembre 2015).

⁴ Défini au paragraphe 1104(2) du *Règlement*.

⁵ Les deux types de matériel fonctionnent de manière similaire et continuent de connaître une croissance importante sur les plans de l'innovation et de la technologie, ce qui entraîne l'accélération de l'obsolescence.

Ventes électroniques aux consommateurs canadiens par des fournisseurs non résidents

Les fournisseurs canadiens de services de vente électronique (p. ex. livres électroniques, diffusion en ligne continue et téléchargements de musique et de films, jeux vidéo et logiciels en ligne ou téléchargés) doivent s'inscrire aux fins de la TPS/TVH et la percevoir sur leurs fournitures vendues à leurs clients canadiens, tandis qu'un fournisseur non résident pourrait structurer ses affaires de façon à éviter de percevoir et de verser la taxe. Sans compter qu'il en découle une perte toujours croissante de recettes fiscales, cette différence désavantage aussi les entreprises canadiennes sur le plan de la concurrence et décourage l'investissement au Canada.

La plupart des autres pays de l'OCDE ont surmonté cette difficulté ou y travaillent actuellement, alors que le Canada continue de retarder l'adoption d'une solution. À mesure que l'utilisation du commerce électronique canadien continue de croître, les entreprises canadiennes continuent d'être désavantagées, et le gouvernement canadien ne cesse de perdre des revenus importants en raison des recettes fiscales non perçues.

Au cours de ses récentes audiences sur les médias et les communautés locales et dans son rapport portant sur ces audiences intitulé *Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation*⁶, le Comité permanent du patrimoine canadien a reconnu l'existence de cette question et a formulé des recommandations afin de réagir à l'iniquité fiscale dans l'industrie canadienne des nouvelles. Toutefois, la solution n'a pas à faire partie d'une stratégie globale visant à surmonter les difficultés présentes dans l'industrie canadienne des médias.

La solution consiste à redresser le mécanisme « défaillant » de perception fiscale pour des produits et des services qui sont déjà assujettis à la TPS/TVH en faisant passer le fardeau de la perception, qui repose sur une autoévaluation des consommateurs, aux mains des fournisseurs étrangers qui font des affaires au Canada et tirent des revenus importants de la part des consommateurs canadiens.

Nous suggérons l'approche recommandée par l'OCDE et adoptée par la plupart des pays de l'OCDE, qui est d'imposer l'enregistrement obligatoire des fournisseurs étrangers de fournitures numériques aux résidents canadiens en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada). Une analyse plus exhaustive figure dans le mémoire que nous avons présenté lors d'une consultation précédente du gouvernement fédéral⁷.

Nous remercions le Comité de nous avoir donné l'occasion de présenter nos propositions.

Cordialement

Nick Pantaleo, FCPA, FCA
Vice-président principal, Finances de l'entreprise
Rogers Communications

⁶ Canada, Parlement, Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, *Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation*, 1^{re} session, 42^e législature, <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CHPC/rapport-6>, p. 38-39, 15 juin 2017.

⁷ Rogers Communications, présentation sur la perception efficace des taxes de vente à l'égard des ventes en ligne à des Canadiens conclues par des vendeurs situés à l'étranger [TRADUCTION], juin 2014.